



Directrice de l'école qui veut m'en controle de l'associ

Par **aronelgls**, le **22/03/2018** à **18:10**

Bonjour à tous,

je suis actuellement en BTS dans une école privé, et si je vous en parle c'est parce que je trouve qu'il y a beaucoup trop de surveillance et pas assez de liberté :

La promotion précédente a créé une association entre élèves de l'école sous les conseils de la directrice qu'il ne vaut mieux pas contrarier.

Elle ne devait pas se mêler des projets, rien.

Nous sommes arrivées cette année moi et mes camarades de classes et reprenons en main cette association d'ici quelques semaines. Pour la fin de leur mandat, les membres du bureau souhaitent faire une sortie en rapport avec nos études entre eux (tout le monde est majeur). Hors la directrice ne veut pas et prétend qu'il faut un accompagnant donc veut participer à cette sortie. Est-ce vrai ?

De plus nous avons appris qu'elle avait régulièrement pris contact avec la banque qui lui a fourni des informations sur les comptes de l'association, la banque est-elle autorisée à fournir ce genre d'informations ?

Nous avons donc dans quelques semaines une assemblée générale pour relayer l'asso et changer les statuts et la directrice veut absolument y assister, existe-t-il un moyen d'éviter de la faire venir ?

Elle nous a aussi fait part à nous, futures membres du bureau son désir d'avoir un droit de regard sur nos activités avec l'asso, ce que nous ne voulons absolument pas car cette femme nous surveille trop, peut-on trouver un moyen d'en lui dire non ?

Certes nous sommes jeunes mais nous ne faisons pas d'en bêties; l'argent de l'association est utilisé pour se rendre à des congrès ou des salons, pas de soirées étudiantes, nous n'avons pas à être surveillées comme ça. Elle surveille tellement que nous avons reçu un chèque par courrier avec le nom de l'association dessus en gros et elle l'a ouvert avant nous.

Peut-on changer l'adresse du siège de l'association à chaque mandat ?

Ça fait beaucoup de questions oui je sais et je vous remercie de votre attention et de bien vouloir y répondre, merci.

Par **Visiteur**, le **22/03/2018** à **18:24**

Bonjour,

De mon point de vue, il n'est pas anormal qu'une "supervision" soit effectuée, dans la mesure où vos sorties sont directement liées à l'enseignement et que la responsabilité de l'établissement peut être mise en jeu.

Elle peut aussi vous demander votre bilan si elle vous accorde une subvention.

De là à ouvrir le courrier, il y a une marche quand même !

Par **morobar**, le **22/03/2018** à **18:53**

Bonjour,

Manifestement cette directrice déborde largement de ses droits et obligations.

[citation]c'est parce que je trouve qu'il y a beaucoup trop de surveillance et pas assez de liberté : [/citation]

Les portes ne sont pas en brique et s'ouvrent dans les 2 sens.

Libres à ceux qui ne s'y plaisent pas de quitter les lieux.

[citation]Hors la directrice ne veut pas et prétend qu'il faut un accompagnant donc veut participer à cette sortie. Est-ce vrai ? [/citation]

Non c'est faux.

Vous êtes majeurs et pouvez sortir quand et où vous voulez sans rendre compte à personne.

[citation] la banque est-elle autorisée à fournir ce genre d'informations ? [/citation]

Non

La banque mérite de recevoir une belle lettre recommandée

[citation]peut-on trouver un moyen d'en lui dire non ? [/citation]

Il suffit de l'envoyer promener et de lui dire NON sans autre explication.

[citation]peut-on changer l'adresse du siège de l'association à chaque mandat ? [/citation]

Oui

Mais sans changer de siège social, il est possible de diriger le courrier vers une adresse personnelle.

Par **Lag0**, le **23/03/2018** à **07:49**

Bonjour,

Avant d'être aussi affirmatif que morobar, peut-être faudrait-il déjà se référer aux statuts de cette association. Il est peut-être prévu un partenariat (ou plus) entre l'école et l'association.

Par **morobar**, le **23/03/2018** à **08:53**

Je pense que notre ami n'aurait pas pondu une telle diatribe si les statuts de l'association réservaient un droit de regard à la direction de l'école.

Par **Lag0**, le **23/03/2018** à **08:58**

Je pense, pour ma part, que nombre de personnes ne connaissent même pas les statuts de leur association. Preuve en est les questions récurrentes sur ce forum dont la réponse est toujours la même : "regardez dans les statuts"...

Par **morobar**, le **23/03/2018** à **09:17**

C'est vrai aussi.

Alors attendons et voyons si un élève en BTS sait lire 3 ou 4 pages en français.

Par **aronelgls**, le **23/03/2018** à **10:30**

je reviens vers vous, car j'ai demandé aux élèves qui ont créés cette association si il y avait eu un quelconque partenariat avec l'école ou la moindre subvention, ce qui n'est pas le cas. L'école n'est citée nul part, le nom de la directrice non plus. Cette association a été créer pour d'une part faire des sorties culturelles entre élèves et d'autres part nous habituer à lancer des projets et à les aboutir.

J'attends encore d'avoir tous les papiers.

Il faut savoir que c'est une école d'esthétique et de coiffure avec au total 39 élèves.

Nous sommes 3 en première année de BTS donc nous n'avons pas d'autres choix que de reprendre cette association, si ça ne tenait qu'à moi je ne le souhaiterai pas. Maintenant quitte à s'inverstir dedans autant bien le faire, et comme je n'ai aucunes connaissances je m'adresse à vous et je vous remercie de votre aide. Je prend compte de vos conseils et de vos critiques.

Il faut savoir que lorsque je dis qu'il y a « beaucoup trop de surveillance et pas assez de liberté » c'est car nous sommes surveillés sur les réseaux sociaux ce qui nous vaut certaines remarques.

Si la directrice nous a demandé si dans le mandat à venir elle pouvait avoir un droit de regard sur nos activités c'est qu'elle ne l'a pas.

Nos contrats ne sont pas clairs non plus, il a beaucoup de choses imprécises.

Plus de 5 professeurs quittent cette école l'année prochaine ce qui n'est pas négligeable non plus, et ce parce que le directrice manage son équipe par la peur. De même pour les élèves, ses méthodes sont l'humiliation publique ou complimenter.

Nous avons une élève noire dans l'école, une seule, à qui elle n'adresse jamais la parole, nous devons organiser des portes ouvertes donc donner un rôle à chacun et nous avons donc mis cette élève en hôtesse ce que la directrice a refusé, ou encore qu'elle demande de

changer de modèle pendant une formation lorsque celle-ci est déjà installée, car vous le comprenez, il faut prendre des photos..

Je n'exagère rien, mais je veux seulement que cette association reste quelque chose bien aux élèves afin de prendre du bon temps plutôt que encore une fois cela devienne une tare.

Par **morobar**, le **23/03/2018** à **11:36**

[citation]car j'ai demandé aux élèves qui ont créés cette association[/citation]

Alors ils sont les statuts, il suffit de vous en donner copie.

Car le bla bla bla....reste du bla bla bla

[citation]3 en première année de BTS donc nous n'avons pas d'autres choix que de reprendre cette association[/citation]

Le service militaire n'existe plus, vous n'avez donc aucune obligation de reprendre quoique ce soit.